

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 26 novembre 2020.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délégation accordée à M le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 25 juin 2020.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M le Maire en vertu de cette délégation.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 12 octobre 2020 :

Portant sur la mise en place logiciel cantine et APS – par le fournisseur NUMERIAN à Le Pouzin (07), pour un montant de 1 347 € HT soit 1 616.40 € TTC.

2 – Décision du 09 novembre 2020 :

Portant sur l'engagement d'un avocat pour la défense de la commune dans le cadre de l'affaire portée devant les tribunaux par Mme TORA contre la commune – par le fournisseur SELARL d'Avocats FAYOL & associés à VALENCE (26), pour un montant de 1 800 € HT pour le mémoire en défense, 700 € HT pour le transport sur les lieux 700 € HT pour l'audience en plaidoirie et frais accessoires en sus.

3 – Décision du 09 novembre 2020 :

Portant sur la réalisation de travaux de rénovation dans un bureau de la mairie (au RDC) - par Archer entreprise – Atout Service 07 à Aubenas (07), pour un montant de 2 145.84 € HT soit 2575.01 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,

VU les articles précédemment cités,

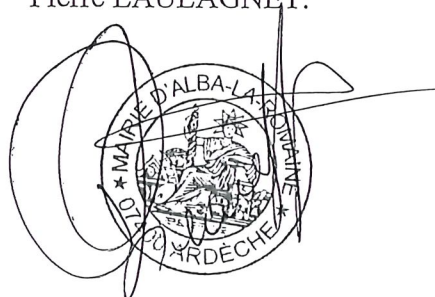
VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

**4 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbain
sur plusieurs immeubles :**

Date DIA	Notaire ou demandeur	Immeuble
27.10.2020	Me FAUCHATRE – Viviers	D 38

Fait à Alba La Romaine, le 26 novembre 2020.

Le Maire,
Pierre LAULAGNET.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

3 0 DEC. 2020